

L'association Prévention Routière a fait de l'éducation routière une priorité, en animant à la demande des interventions en milieu scolaire et en diffusant gracieusement dans les écoles, les collèges et les lycées de nombreux supports pédagogiques.

L'Education Nationale entretient des relations privilégiées avec cette Association à travers des conventions de partenariat régulièrement actualisées dont la dernière remonte au 24 juin 2010.

Actuellement, **l'Association Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention, lance la quatrième édition du concours « les Clés de l'Education Routière »**. Ce concours a pour objet d'encourager, de diffuser et de récompenser les projets pédagogiques des enseignants en matière d'éducation routière.

Nous sommes en effet convaincus que des progrès significatifs sont accomplis pour la sécurité des enfants et des jeunes grâce aux actions d'éducation routière. Dans ce domaine, votre rôle, au sein de la communauté éducative, est irremplaçable. C'est dans ce cadre que nous vous incitons à **participer aux « Clés 2012 de l'éducation routière » en réalisant un projet lié à la sécurité sur la route avec vos élèves.**

Cinq lots d'une valeur de 1 500 € destinés à poursuivre et à développer les actions d'éducation routière dans votre établissement, ainsi que des supports pédagogiques, seront attribués aux meilleurs projets au niveau national.

Vous pouvez directement télécharger votre dossier de participation sur <http://www.les-cles.fr/> ou contacter le Comité des Vosges de l'Association Prévention Routière par téléphone au 03.29.82.13.37 ou par courrier électronique : preventionroutiere88@wanadoo.fr.

Le correspondant départemental de sécurité routière et le directeur de la Prévention Routière des Vosges se tiennent à votre disposition pour toute précision sur ce concours ou pour toute information sur leurs actions dans les établissements scolaires.